

De la constitution d'une source orale à sa valorisation

La collecte d'archives orales sur le conflit Lip

François GUINCHARD, Archives municipales de Besançon
Olivier TAXI, Archives départementales du Doubs

En 1992, Joëlle Beurier, fille d'un cadre de l'entreprise Lip, réalise une maîtrise d'histoire contemporaine sur *La mémoire des Lip*¹. Elle s'est pour cela entretenue avec 29 salariés, réalisant ainsi le premier travail de collecte de témoignages sur la mémoire du conflit Lip. Cette étude intervient après une période d'une dizaine d'années « au cours desquelles Lip a perdu sa place dans la sphère publique », et constitue le prélude à « un retour sur le devant de la scène de l'expérience Lip », à la fin des années 1990, « sous la forme d'événement historique et de souvenir national² ». Depuis, travaux de recherche, films documentaires, émissions de radio n'ont eu de cesse de réinterroger la signification et la mémoire de « l'affaire Lip » en donnant la parole à ses acteurs.

En France, les sources orales ont pourtant mis du temps à devenir légitimes. L'histoire orale se développe d'abord aux États-Unis à partir du XIX^e siècle suivant deux tendances : « d'un côté, une histoire orale proche du journalisme et des sciences politiques interrogeant les acteurs et donc plutôt des notables ; de l'autre, une histoire orale d'approche ethnologique et s'intéressant aux groupes jusqu'alors marginaux, émigrants ou descendants d'esclaves³ ». En France, comme en Europe, les premières enquêtes, d'abord individuelles, sont lancées dans les années 1960, avant le lancement des grandes entreprises collectives dans les années 1970, tournant en particulier autour de la renaissance des identités régionales, avec l'idée de sauvegarder la culture populaire paysanne. Florence Deschamps distingue ainsi trois périodes de l'histoire orale en France : la phase de fondation (1973-1983), celle de légitimation et d'accumulation (1984-2006), enfin à partir du milieu des années 2000, une phase « plus apaisée et consensuelle » d'exploitation des sources orales⁴. C'est que les historiens français, à la différence leurs

¹. Joëlle BEURIER, *La Mémoire des Lip*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Lucette LE VAN-LEMESLE et Antoine PROST, Paris, Université de Paris I, 1992, 202 pages.

². Donald REID, *L'Affaire Lip*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021, p. 487-488.

³. Philippe JOUTARD, « La Collecte des témoignages oraux : retour sur quarante ans de pratique en France », *La Gazette des archives*, n°211, 2008-3, p. 10.

⁴. Florence DESCAMPS, *Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2019, p.124.

homologues états-uniens, ont longtemps fait preuve de réticence, voire d'hostilité⁵ à traiter à part égale sources écrites et témoignages oraux. Ces réserves sont l'héritage de l'école méthodique qui se constitue en France à la fin du XIX^e siècle. L'histoire, conçue comme une science, ne doit s'attacher qu'au document écrit considéré « comme le seul instrument fiable de connaissance objective⁶ ». La tradition orale est assimilée à la rumeur, à l'anecdote, au folklore, à la petite histoire ou à légende. Les motifs de ce bannissement sont invoqués dans les écrits méthodologiques : « la volatilité et la non-fixabilité des traditions orales, l'altération des souvenirs et des témoignages au travers du temps, de la mémoire et du bouche à oreille, le non-intérêt de la source orale en termes de contenu, l'impossibilité d'établir la provenance et l'authenticité des informations, la confusion et l'imprécision des affirmations, les erreurs et les inexactitudes contenues dans les témoignages, l'invérifiabilité des jugements portés par les témoins, le caractère secondaire, subjectif et métissé des souvenirs qui comportent toujours un mélange de réalité et d'imagination⁷ ». Ce que l'historien Jean-Jacques Becker résumera un siècle plus tard comme « un handicap de l'a-posteriori »⁸. Les collectes d'archives orales lancées par les services d'archives étatiques comme territoriaux dès les années 1970 vont alors jouer un grand rôle dans la reconnaissance de la mémoire orale au rang de source historique. En 2008, trente-cinq services départementaux possédaient une section dédiée aux archives orales⁹. Encore récemment, la tenue de grands événements sportifs a été l'occasion pour les services publics d'archives de lancer des collectes de témoignages oraux.

La commémoration des 50 ans du conflit Lip constituait donc une excellente opportunité de lancer une telle opération. D'abondantes sources écrites, publiques et privées, ont certes été collectées sur ce conflit¹⁰, mais aucune collecte d'archives orales patrimoniales rétrospectives¹¹ n'avait été entreprise sur ce sujet. Pourtant, la grève Lip représente un incroyable révélateur des spécificités des sources orales, complétant et enrichissant la documentation écrite, autorisant

⁵. Pierre GOUBERT, « L'Historien et, le pédagogue », *Historiens et géographes*, février-mars 1980, p. 441, dans Philippe JOUTARD, « La Collecte des témoignages oraux... », *op. cit.*, p. 16.

⁶. F. DESCAMPS, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, p. 110.

⁷. Florence DESCAMPS, « Les sources orales et l'histoire : une difficile et tardive reconnaissance », dans F. DESCAMPS (dir.), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, coll. Source d'histoire, 2006, p. 11-12.

⁸. Jean-Jacques BECKER, « Le handicap de l'a postérieur », dans « Question à l'histoire orale, Table ronde du 20 juin 1986 », *Cahiers de l'histoire du temps présent*, n°4, 1987.

⁹. P. JOUTARD, « La Collecte des témoignages oraux... », *op. cit.*, p. 16.

¹⁰. Un État de l'ensemble des fonds Lip conservé en France et au-delà a été réalisé par Élie Hartmann-Hanf dans le cadre de son stage de Master II en archivistique à l'Université de Haute-Alsace.

¹¹. Pour Florence Descamps, une collecte d'archives patrimoniales rétrospectives « combine une démarche patrimoniale d'un côté et une démarche proprement historique de création de sources. Elle diffère de la démarche du doctorant ou du chercheur qui collecte ses témoignages sans souci de conservation ou d'accessibilité au-delà de la durée de vie de ses propres travaux et en fonction d'une problématique prédéterminée ». F. DESCAMPS, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone*, *Op. cit.*, p. 279.

une inversion du regard en abordant l'histoire du point de vue du témoin, constituant un matériel précieux et unique, qui dépasse l'information factuelle pour toucher les sensibilités et les émotions. Enfin, compte tenu de l'âge des acteurs, il a semblé que cet anniversaire constituait une des dernières occasions de recueillir la parole des témoins de cette lutte¹².

Les Archives départementales du Doubs (ADD) et les Archives municipales de Besançon (AMB) partaient d'une feuille blanche, n'ayant jamais conduit une telle opération. Il fallait donc acquérir les compétences et les connaissances méthodologiques, techniques et juridiques pour conduire un tel projet. C'est ce cheminement, de la naissance du projet à la mise en ligne des témoignages, que raconte pas à pas la première partie de cette communication. Dans une seconde partie, une sélection d'extraits donne un aperçu des résultats de cette collecte.

La définition du projet

Inscrire la campagne d'archives orales dans une politique de service, déterminer un axe de collecte et choisir un corpus de témoins, circonscrire les enjeux juridiques et les modes d'exploitation envisagés, sont des prérequis essentiels à la réalisation d'un tel projet.

Le lancement d'une collecte d'archives orales

L'entreprise Lip, à la fois par son activité horlogère et la portée nationale du conflit qui s'y est déroulé, est connue dans toute la France et demeure un objet encore « chaud » pour nombre de Bisontins. Le Département du Doubs et la Ville de Besançon se sont d'ailleurs mobilisés pour commémorer les 50 ans de ce conflit, notamment à travers deux expositions : *Au cœur de Lip*, aux AD du Doubs, et *LIP-ologie : une histoire horlogère* au musée du Temps. Les conditions étaient donc favorables au déclenchement d'une collecte d'archives orales. Une étude préalable de faisabilité est venue définir les contours du projet, évaluer les enjeux juridiques et les coûts, et déterminer les pistes de valorisation, accompagnée d'un état des sources. Le projet est définitivement validé par les responsables des Archives départementales et municipales au début du printemps 2022, autour des principes suivants : un périmètre de collecte d'une douzaine d'entretiens ; le choix de privilégier l'enregistrement sonore au détriment de la vidéo ; l'impossibilité de recruter un vacataire en soutien ; la volonté que cette collecte aboutisse à une publication universitaire avec une contextualisation par un enseignant chercheur.

Choisir un axe de collecte et définir un corpus de témoins

Les grandes lignes de cette collecte de témoignages oraux étant définies, il convenait encore de dégager des critères précis pour la sélection des témoins.

Chacun d'entre nous ne possède alors qu'une connaissance superficielle du conflit. Nous privilégions pourtant une approche historique suivant deux axes : la vie de l'entreprise avant 1973 (conditions de travail, dimension militante, place de l'usine dans le quartier, etc.) et les moments clés du conflit. Mais il apparaît rapidement que ce premier postulat n'est pas le bon. Le conflit Lip est une lutte particulièrement documentée, probablement la grève la plus

¹². Nous rendons ici un hommage à Marc Géhin, décédé quelques mois après l'enregistrement de son témoignage, ainsi qu'à Noëlle Jacottot, décédée peu après notre rencontre sans que nous ayons pu l'interroger.

commentée de l'histoire des mouvements sociaux en France, sur laquelle les acteurs les plus emblématiques (Charles Piaget, Monique Piton, Claude Neuschwander, Roland Vittot, etc.) ont témoigné à de multiples reprises. Les réinterroger n'aurait été pertinent qu'en les questionnant sur des thématiques renouvelées. Il aurait fallu pour cela effectuer un long travail de recherche qui relève davantage de l'historien que de l'archiviste. Nous optons alors pour une réorientation de notre axe de collecte vers la recherche de témoignages inédits, susceptibles d'éclairer des aspects moins connus de ce conflit : dimension internationale, mobilisation locale et régionale, soutien militant. Une hypothèse en définitive beaucoup plus en adéquation avec notre métier : collecter et rendre accessibles des sources, le plus souvent uniques.

Pour constituer un panel, nous avons contacté des acteurs facilement identifiables susceptibles de jouer le rôle de personnes ressources (Charles Piaget, etc.), sollicité des réseaux personnels et militants, effectué une veille documentaire et suivi les manifestations auxquelles des anciens Lip étaient susceptibles de participer. Des témoins nous ont aussi été indiqués par les enquêtés eux-mêmes ou par des personnes mises au courant de notre démarche. Dans le même temps, certains acteurs ont été spécifiquement recherchés pour illustrer certains aspects du conflit (militants du Larzac et des *Cahiers de Mai*, soutiens venus de l'étranger). Cette étape est particulièrement chronophage : recherche de numéros, nombreux courriels et appels, prise de contacts et rencontre de témoins pour expliquer notre démarche et juger de la qualité de l'informateur ou d'éventuels problèmes de santé (audition, mémoire). Cette quête de témoins s'est heurtée à plusieurs limites : réduction du nombre de témoins potentiels (décès, maladies liées au vieillissement, départ de Besançon) ; les refus : de femmes¹³, de responsables locaux de la CGT, parce que le conflit renvoie chez certains à une expérience douloureuse ou parce qu'ils gardent un mauvais souvenir de leurs rencontres avec des chercheurs ; impossibilité de trouver un témoin susceptible d'éclairer certains aspects du conflit (clergé catholique).

Vingt-et-un témoignages ont finalement été recueillis au travers de dix-sept entretiens, que l'on pourrait classer suivant leur proximité avec le conflit : des anciens Lip – Suzanne Barbier, Gérard Bohy, Marc Géhin, René Grisot, Alain Springaux – ; le cercle de la sphère familiale et de la solidarité militante – Michel Antony, Jackeline Betain, Patrick Brangeat, Gérard Jussiaux, Claire et Jean Martin, Françoise Piaget, Jacques Reigney – ; les témoins les plus éloignés du conflit – Ivan Bajomi, chercheur hongrois ; Jean-Louis Breton et Georges Guillerrou, inspecteurs à Paris syndiqués à la CFDT-Police ; Jean-Michel Dolivo, Marie Thérèse et Paul Sautebin, militants de la Ligue marxiste révolutionnaire à Bienne (Jura suisse) ; Léon Maillé, militant du Larzac ; Marc Wattel, membre de la revue *Les Cahiers de Mai*.

Préparer les entretiens

Mener une collecte d'archives orales sur le conflit Lip suppose de disposer d'un socle de connaissance sur son déroulement. Il faut toutefois se garder de devenir trop expert d'un sujet car cela peut amener à évincer des questions qui seraient nécessaires à la compréhension du grand public, ou à creuser dans une direction trop spécifique. De même, avant toute enquête, il

¹³. Lucie CROS explique avoir rencontré les mêmes difficultés, « Les Ouvrières et le mouvement social : retour sur la portée subversive des luttes de chez Lip à l'épreuve du genre », thèse de doctorat sous la direction de Sylvie GUIGON et Dominique JACQUES-JOUVENOT, Besançon, Université de Bourgogne-Franche-Comté, 2018, p. 38.

est important de faire un travail d'identification de ses propres opinions et représentations sur le sujet afin d'éviter l'erreur de vouloir les faire valider par le témoin¹⁴.

Il fallait simultanément borner toutes les questions d'ingénierie des archives orales (nous empruntons ce terme à Florence Descamps) : déterminer les formes d'exploitation escomptées – mise en ligne des enregistrements sur nos sites internet institutionnels, création d'une borne d'extraits de témoignages installées dans l'exposition des AD du Doubs, diffusion d'extraits lors de présentations de documents aux AM de Besançon, publication des transcriptions des entretiens contextualisées par un chercheur –, choisir la méthode d'entretien et le mode de questionnement, évaluer les besoins matériels nécessaires pour un enregistrement de qualité, définir les modes de traitement documentaire et le devenir des témoignages oraux. Chacun de ces sujets, et des choix qui pouvaient en découler, soulevait des enjeux juridiques.

Deux pistes ont été privilégiées pour résoudre ces contraintes :

- Participer à la formation « Collecter, produire et enregistrer des témoignages » organisée par l'Institut national de l'audiovisuel ;
- Nouer des partenariats :
 - Avec l'association Radio BIP (Bisontine indépendante et populaire), à travers une convention signée en octobre 2022, portant sur : le prêt de matériels d'enregistrement du son et la formation à son utilisation ; la possibilité de réaliser dans ses locaux des entretiens en visioconférence ; l'autorisation pour la radio de diffuser tout ou partie des enregistrements ;
 - Avec les Presses universitaires de Franche-Comté pour le projet d'édition.

Le temps de l'entretien

Matériels et formats

Dans la réalisation d'une campagne d'archives orales à finalité patrimoniale, les questions du lieu de l'entretien, du temps et bien sûr du matériel d'enregistrement et de conservation entrent en jeu, puisqu'on se situe dans une logique de pérennisation et de valorisation des documents. Radio BIP a prêté du matériel de prise de son : un enregistreur Zoom H6, 2 micros XLR, des câbles audios XLR. Ces matériels présentent l'avantage d'être faciles à transporter et à installer. Ceci est important car la plupart des témoins, pour des raisons de confort (difficultés à se déplacer, lieu familier participant à mettre le témoin en confiance), ont préféré que l'interview ait lieu à leur domicile. D'autre part, ce matériel permet d'obtenir une qualité de son tout à fait correcte. Le fichier son obtenu est au format WAV (Waveform Audio File Format), un format non compressé de conservation dans lequel 1 heure d'enregistrement pèse environ 600 mégaoctets.

Dans les premiers temps, il avait été envisagé de filmer les entretiens. Cette idée a été rapidement écartée pour plusieurs raisons : peu de plus-value étant donnée la philosophie de la collecte (archives orales rétrospectives à but historique) et les formes d'exploitation souhaitées ; poids des fichiers et absence de format de conservation pérenne connu ; nécessité d'une plus grande technicité et d'une logistique plus lourde ; difficulté de mise en ligne.

¹⁴. F. DESCAMPS, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone...*, op. cit., p. 311.

Préparation et conduite de l'entretien

Un rendez-vous est fixé avec le témoin en fonction de ses disponibilités. C'est l'occasion de faire un point sur les circonstances et objectifs de la collecte, le déroulé de l'entretien, les conditions (lieu silencieux, durée, nécessité de ne pas être pas dérangés), et de rappeler qu'à la fin de l'entretien sera signé un contrat de cession de droits réglant les conditions de communicabilité et de diffusion. Un rappel quelques jours avant l'interview pour confirmer le rendez-vous et les conditions de l'entretien se révèle bien souvent utile.

Parmi les différentes méthodes existantes, c'est celle de l'entretien semi-directif qui a été retenue. Comme le questionnaire directif et systématique, ce mode d'entretien admet « des questions à variables explicatives, souvent de nature biographique [...] et des questions à variables dépendantes visant à explorer le thème de recherche ». Les questions ne sont pas forcément les mêmes pour tous, avec des formulations qui peuvent être personnalisées et variées, souvent plus ouvertes que fermées (sauf pour préciser des points) pour permettre des développements qualitatifs et une part d'improvisation¹⁵. La grille d'entretien se devait donc d'être souple – on parle alors de canevas – tout en permettant de baliser l'entretien. La grille retenue se compose de trois grandes parties découpées chronologiquement : parcours de vie et arrivée dans le conflit ; participation au conflit ; fin du conflit, parcours ultérieur et regard rétrospectif. Cette plasticité était d'autant plus importante que le panel de témoins étant très hétérogène, chaque grille d'entretien devait être remaniée pour s'accorder au parcours de chacun. Toutefois, des questions systématiquement posées à tous les témoins figurent dans le canevas de façon à introduire quelques exploitations comparatives : sur la place des femmes, l'impact du conflit sur le parcours de vie du témoin, sur les leçons qu'il en tire. Par ailleurs, chaque entretien commence par la même question : « J'aimerais tout d'abord que vous vous présentiez et que vous me disiez qui était [Nom du témoin] en 1973 ? », et se termine par la possibilité d'ajouter quelque chose à ses propos. La souplesse est donc essentielle, d'autant que la pratique du « terrain » peut entraîner des infléchissements ou des modifications dans les priorités de questionnement. Ainsi, à mesure que nous conduisions des entretiens avec des anciens Lip, il a semblé opportun d'insister sur les savoir-faire afin de documenter aussi l'histoire de l'industrie horlogère.

Malgré toutes les précautions prises, la conduite de l'entretien demeure un exercice d'équilibriste. Il faut en même temps être attentif au contenu des réponses (ne pas décrocher de la conversation), garder le contact visuel avec le témoin, suivre la grille d'entretien (barrer les thèmes abordés), surveiller l'enregistreur (volume, batterie), être attentif à d'éventuelles sources de bruit, garder un œil sur le temps pour respecter le format souhaité. L'écoute est d'autant plus importante qu'elle va permettre des relances permettant d'obtenir des développements, des explications supplémentaires, des détails complémentaires. Le suivi de cette méthode ne nous a pas évité quelques écueils. Parfois, le témoin a écrit un texte qu'il récite au début ou en cours de l'entretien, se réfère à des propos tenus ailleurs, ou au contraire se montre avare de paroles. Il faut aussi rectifier courtoisement les erreurs de datation ou les propos qui s'écartent trop du fil du témoignage. Le risque existe de se crispier sur le canevas d'entretien en cherchant sans cesse à y revenir, ou quand le témoin se montre peu bavard, de poser des questions dans lesquelles les réponses sont suggérées.

La signature du contrat

¹⁵. F. DESCAMPS, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone...*, op. cit, p. 314.

De la collecte à l'exploitation, la chaîne de production des témoignages oraux soulève de nombreuses questions de droit intriquées les unes aux autres.

Les AD du Doubs et les AM de Besançon sont les producteurs de l'enregistrement sonore¹⁶. Le témoin, de son côté, peut faire valoir plusieurs droits sur son témoignage : un droit moral, des droits patrimoniaux (reproduction, diffusion, communication), un droit sur sa voix, un droit sur ses données à caractère personnel et un droit au respect de sa vie privée. La jurisprudence reconnaît le statut d'œuvre de l'esprit aux témoignages oraux. L'enquêteur partage avec le service d'archives un droit de co-auteur car l'utilisation de la méthode semi-directive fait que le témoin ne se contente pas de réponses courtes mais prend une part importante dans l'échange en développant ces réponses et en étant celui qui parle principalement¹⁷. Là encore, la pratique a des effets juridiques : quand Claire Martin interprète une chanson à la fin de son entretien, elle mobilise un nouveau droit, le droit voisin d'interprète¹⁸.

Il était donc indispensable de rédiger un contrat de cession de droits. Le recours au contrat répond à plusieurs objectifs : assurer la protection des données personnelles et de la vie privée du témoin et des tiers ; établir les droits et obligations des différents intervenants concernant l'enregistrement produit ; mais surtout organiser et sécuriser sur le long terme la conservation, la communication et l'exploitation du témoignage¹⁹. Le contrat liste en particulier les formes d'exploitation définies dans le projet. Son établissement est aussi une condition pour ne pas bloquer leur exploitation par les chercheurs (en son absence, on applique un délai de 50 ans). Il comprend aussi les engagements de la collectivité productrice vis-à-vis du témoin : réaliser un inventaire ; assurer les travaux techniques nécessaires à sa conservation ; remettre gracieusement au témoin, s'il le souhaite, une copie de son témoignage avec sa description archivistique. Il prévoit aussi le règlement des éventuels litiges. L'existence du contrat et sa raison d'être sont abordés dès le premier contact avec le témoin. Mais sa signature n'intervient qu'à la fin de l'entretien. Quatre exemplaires sont paraphés, deux pour les AD du Doubs et deux autres pour les AM de Besançon, puis visés par la Maire de Besançon et la Présidente du Département. Chacun des services renvoie un exemplaire au témoin et conserve l'autre dans ses archives, tous les deux disposant ainsi des mêmes droits sur l'enregistrement créé. Ce

¹⁶. Le producteur de l'enregistrement sonore est « la personne, physique ou morale, qui a l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence de son » (art. L.213-1 du Code de la propriété intellectuelle). Un enregistrement sonore est protégé pendant 70 ans (50 ans pour les enregistrements audiovisuels) à compter de la première exploitation ou réalisation de l'enregistrement.

¹⁷. Anne-Laure STÉRIN, « Le Chercheur mène un entretien enregistré », *Ethique et droit*, 2016, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojth> ; et « Le Chercheur mène une enquête par questionnaire », *Ethique et droit*, 2016, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojtd>.

¹⁸. Anne-Laure STÉRIN, « Le point sur le droit voisin des producteurs », *Ethique et droit*, 2016, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojtg>.

¹⁹. Raphaëlle BRANCHE, Florence DESCAMPS, Frédéric SAFFROY, Maurice VAISSE, « La Parole et le droit. Recommandations pour la collecte, le traitement et l'exploitation des témoignages oraux », dans Véronique GINOUVÈS et Isabelle GRAS (dir.), *La Diffusion numérique des données en SHS. Guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2018, p. 112. Voir aussi Florence DESCAMPS et Véronique GINOUVÈS, « Le Contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique », *Ethique et droit*, 2013, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojtd>.

contrat peut susciter la méfiance du témoin. Nous avons dû renoncer à enregistrer une personne car elle refusait de le signer. Mais sa signature contribue aussi à rassurer sur la clarté de nos intentions et le sérieux de la démarche de collecte. Tous ont ainsi cédé leur droit d'exploitation et accordé que leur témoignage soit librement communicable. Il est à noter que les témoignages ayant été recueillis par des fonctionnaires dans le cadre de leur travail, les droits patrimoniaux auxquels ceux-ci pourraient prétendre sont automatiquement cédés à leurs collectivités respectives, sans qu'il y ait lieu d'établir un contrat de cession.

Après l'entretien

Dans le cadre d'une collecte à finalité patrimoniale (constitution d'un fonds), il faut encore procéder au traitement des fichiers audio et assurer leur conservation.

Traitement du son

Le partenariat entre les deux services d'archives est convenu de la manière suivante : chaque témoignage est traité et conservé par celui qui le collecte. Le fichier son doit être traité en premier car l'analyse renverra vers des passages minutés de l'entretien. Des règles de nommage communes ont été établies pour le fichier original (Date_NOM_Prenom_prise_1), les versions de travail et la description des métadonnées. L'outil utilisé est Audacity, un logiciel d'édition audio et d'enregistrement en *open source*. Ce travail de nettoyage consiste à supprimer les bruits parasites, les tics, les hésitations. Cette opération n'est pas dénuée de questionnements déontologiques et éthiques : comment reconnaître les tics significatifs ? doit-on couper les tics récurrents ou les erreurs factuelles pour ne pas embarrasser le témoin ? Si oui, ceci ne risque-t-il pas d'altérer la perception de sa personnalité ? Ces interrogations – auxquelles la transcription ajoute des questionnements autour du respect de l'authenticité du style oral – ne peuvent être résolues qu'au cas par cas, après un dialogue nourri entre archivistes, alimenté par leurs sensibilités respectives. L'enregistrement est ensuite transmis à Radio BIP qui en assure le rééquilibrage (stéréo) et nettoie les éventuels bruits de fonds. Au Département du Doubs, les fichiers de conservation des enregistrements (format WAV) sont dans un premier temps conservés sur le serveur partagé. Ils seront, à la fin de l'opération, migrés vers un serveur lent. Les fichiers mis en ligne sont des copies au format MP3.

Traitement documentaire

Les archives sonores produites dans le cadre de notre enquête étant entrées par voie extraordinaire, elles sont cotées en série AV, destinée aux documents sonores et audiovisuels : 15AV aux AD du Doubs, et 1AV aux AM de Besançon. À l'intérieur, les témoignages sont classés par ordre alphabétique et portent chacun une cote différente (15AV1, 15AV2, etc.). Il existe plusieurs techniques de traitement documentaire des archives orales. Après concertation avec les responsables des deux services, la méthode du résumé chrono-thématique, utilisée notamment par l'association Paroles Vives²⁰, a été retenue. Elle consiste à rédiger une

²⁰. Le fonds de l'association Paroles Vives est consultable sur le site de la Phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) ou via *Calames*, le Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur.

description synthétique des thèmes abordés au fur et à mesure de l'entretien, en indiquant en minutes et secondes le moment précis de l'enregistrement où le témoin commence à aborder ce thème. Au préalable, chaque témoignage est doté d'une présentation comportant un titre signifiant : nom, prénom, fonction en relation avec Lip ; une rapide présentation du témoin montrant l'intérêt de l'enregistrement : rappel de quelques éléments biographiques, de sa relation avec Lip, de ses activités militantes, etc. ; la mention de la date de l'entretien et du nom de l'enquêteur. La durée des entretiens varie d'environ 45 minutes à plus de 2 heures. Pour éviter une description trop longue, nous avons choisi de découper chaque enregistrement en trois parties, correspondant aux trois grands thèmes de la grille d'entretien, cotées 15AV1/1, 15AV1/2 et 15AV1/3.

Respect de la protection des données et de la vie privée

La collecte, la description des données et l'exploitation des témoignages oraux constituent des traitements de données à caractère personnel permettant d'identifier, de manière directe ou indirecte, des personnes physiques, et de données sensibles susceptibles de révéler les convictions religieuses, philosophiques, ou l'appartenance syndicale²¹. Pour pouvoir collecter, traiter, exploiter et publier les données personnelles des enquêtés, il est impératif d'obtenir leur consentement éclairé²². C'est pourquoi cette mention apparaît explicitement dans l'article 2 du contrat de cession. Enfin, dans le cas où le témoin proférerait des propos susceptibles de porter atteinte à la vie privée et à la réputation de tierces personnes, tant sur le fondement de l'article 9 du Code civil, que sur celui de la diffamation (article 29 et suivants de la loi du 29 juillet 1881²³), nous nous sommes réservé le droit de couper de tels propos.

Les opérations de traitement, au-delà de l'aspect technique, soulèvent donc des questions de droit mais aussi des interrogations éthiques et déontologiques. Ces questions se sont aussi posées au moment de la transcription des témoignages, s'ajoutant à la volonté de respecter l'authenticité du style oral tout en veillant à ce que le propos puisse être compréhensible et ne perde pas son sens au moment du passage à l'écrit.

La parole est aux témoins

Voyons maintenant un aperçu du contenu des entretiens, à travers un florilège en trois temps : l'usine et la ville ; le vécu de la grève ; les trajectoires individuelles. Il en ressort avant tout ce *supplément d'âme* que constitue la parole par rapport au papier : des faits, des situations, et des

²¹. Le droit à la protection des données à caractère personnel est régi par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » et, depuis le 28 mai 2018, par le « Règlement général sur la protection des données » (RGPD).

²². Article 8 de la loi Informatique et libertés et article 9 du RGPD.

²³. Nathalie MALLET-POUJOL, « La Collecte des témoignages oraux à l'épreuve du droit pénal spécial de la presse », *La Gazette des archives*, n°211, 2008, p. 33-55.

manières de les décrire que ne peuvent exprimer les documents d'archives. Les citations qui suivent sont bien évidemment choisies et agencées, mais leur commentaire est volontairement réduit au minimum.

Rappelons en préambule que ces événements, généralement ressentis comme structurants pour l'histoire et l'identité bisontines, n'ont pas marqué tout le monde au même degré. Ainsi Suzanne Barbier, ouvrière qui a quitté Lip avant 1973, n'a aucun souvenir qu'il y soit survenu un mouvement social cette année-là. Elle ajoute : « C'est aussi bien. Moi, j'aime pas beaucoup le bordel²⁴ ».

L'usine & la ville

Gérard Jussiaux, alors secrétaire de l'union locale CFDT, rappelle : « Le Besançon de l'époque, c'était une ville ouvrière, on ne s'en rend plus compte, aujourd'hui. Mais les ouvriers sont physiquement présents dans le tissu urbain... le centre Saint-Pierre, c'était l'usine des Spiraux ; le Centre commercial [...], place Leclerc, c'était l'usine de la SIFOP. Le lycée Saint-Paul et l'immense ensemble autour, c'était le dépôt central de la CEDIS [...]. Le matin, c'était les mobylettes qui partaient au boulot, qui vous réveillaient. Les passages Pasteur, c'était l'usine Weil. Le grand défi, c'était de ne pas se laisser piéger à la sortie du travail [...]. Tout le quartier était embouteillé. C'était une ville ouvrière, de manière charnelle. Aujourd'hui vous les voyez plus les ouvriers, ils existent toujours, mais on sait pas où ils sont²⁵ ».

Les Lip évoquent les gestes du quotidien et la dignité de l'ouvrier qualifié. Pour Marc Gehin, ancien de l'atelier mécanique : « Travailler chez Lip, ça voulait dire un salaire correct, ça voulait dire une certaine respectabilité²⁶ ». Suzanne Barbier répond à son chef d'atelier, qui s'étonnait qu'elle parvienne à faire cent réglages par jour : « Ben voilà ! Il faut chercher²⁷ ! » Gérard Bohy, qui travaillait à l'atelier de réparation des montres, parle de la « fierté de pas avoir subi ce que certains voulaient nous faire subir²⁸ ».

Mais au-delà, Lip est aussi une fierté locale. Gérard Jussiaux l'exprime : « En annonçant le dépôt de bilan, le patronat s'en prenait à ce qui était l'emblème de la ville. C'est un peu comme si on disait "tiens, on met le feu à la mairie !" [...] C'est notre usine²⁹ ». Jacques Reigney, membre de l'équipe dirigeante du Parti communiste à Besançon, rappelle : « Dans les radios, à chaque heure, c'était : "Lip donne l'heure", il y avait les trois tops et c'était l'heure Lip. Tout le monde portait une Lip parce qu'il l'avait reçue à sa communion³⁰ ». Paul Sautebin, horloger

²⁴ADD, 15AV1.

²⁵AMB, 1AV6.

²⁶ADD, 15AV2.

²⁷ADD, 15AV1.

²⁸ADD, 15AV6.

²⁹AMB, 1AV6.

³⁰AMB, 1AV8.

dans le Jura suisse, replace Lip dans un contexte industriel transnational : « tout l'arc jurassien était complètement horloger donc on était très identifiés, c'était un aspect identitaire [...] Il y avait une mutation qui se produisait, une certaine humiliation qui commençait d'apparaître, ces petites entreprises qui disparaissaient, qui se faisaient manger par des grandes, par Ebauches SA notamment [...]. Dix ans après, on était en pleine crise horlogère, avec effectivement des licenciements en masse³¹ ».

D'autres évoquent un contexte encore plus vaste : la guerre froide et les maoïstes, le Vietnam et le Chili, Salazar et Franco, la Palestine...

« Un conflit exemplaire »

Patrick Brangeat, fils de la militante CFDT Jacqueline Brangeat, insiste : « Pour moi c'est le conflit Lip. Les affaires sont réservées à la droite et à l'extrême droite : les affaires de Sarkozy, Bygmalion et compagnie, mais pour moi Lip c'est pas une affaire, c'est un conflit exemplaire³² ».

Gérard Jussiaux se souvient : « Je vois encore les salariés de chez Kelton, venus à pied, en cortège depuis leur usine, donc ils se sont tapé six kilomètres à pied pour venir jusqu'à Lip, derrière une banderole qu'ils avaient peinte au rouleau à toute vitesse³³ ». Françoise Piaget, fille du leader syndical des Lip : « Il y avait ces commissions de partout... C'était un vivier, c'était... une ruche, une ruche : sympathique, agréable, toutes sortes de gens. C'était la bienveillance, la sympathie. Voilà. Le rêve³⁴ ».

L'originalité de cette grève, c'est peut-être avant tout les initiatives prises pour sa popularisation. La chanteuse et militante chrétienne Claire Martin raconte la genèse de son disque vendu en soutien : « Quand on cherchait, avec le Comité d'action, des moyens pour populariser la lutte, [...] j'ai dit : "Moi, j'ai accès à un studio"³⁵ ». René Grisot, mécanicien de précision chez Lip, cite un membre de la commission de popularisation, qui craignait la démobilisation estivale : « Mais, il y a le Tour de France, c'est un événement au moment de l'été, au moment des vacances, même les gens, s'ils ont le dos sur le sable, ils regardent passer les coureurs³⁶ », et raconte la participation des grévistes à la caravane du Tour, négociée directement avec son président Jacques Goddet, mais aussi l'intérêt et la sympathie de coureurs issus du monde ouvrier.

³¹AMB, 1AV5.

³²AMB, 1AV4.

³³AMB, 1AV6.

³⁴ADD, 15AV7.

³⁵AMB, 1AV7.

³⁶ADD, 15AV3.

Alain Springaux, sténodactylo chez Lip et délégué du personnel, relate une vente de montres à la Préfecture de Pontoise : « D'un seul coup, voilà que les flics ou les gardes mobiles entourent la Préfecture », l'un d'entre eux s'approche et leur dit « Vous faites pas de soucis. Mettez-moi tout dans un sac et je vais mettre ça à l'union locale CFDT³⁷ ». Il s'agissait d'un inspecteur syndiqué. Dans le même ordre d'idées, Léon Maillé, paysan du Larzac, affirme : « On a vu arriver les gardes mobiles vers nous. C'est là que les ouvriers de Lip se sont mis à chanter "Lip-Larzac, même combat". Et ils ont reculé³⁸ ». Jean Martin, éducateur et militant CFDT, ajoute qu'au moment de l'expulsion de l'usine : « Même l'archevêque a participé : il a fait sonner les cloches³⁹ ».

Les témoins évoquent une grève inventive, dès le début. Alain Springaux raconte que réunis avec Charles Piaget et Jean Raguénès, « C'est quelqu'un d'autre qui dit : "Si on enlevait le stock ?" ; "Oh non, c'est du vol ça, dit Charles, ça va pas". Et puis, Jean Raguénès dit : "Je vous donne ma bénédiction"⁴⁰ ». Pendant l'occupation de l'usine, Marc Gehin se souvient « des chants le soir à l'entreprise, des films, des gens qui venaient de l'extérieur [...] C'était pas que la lutte, la lutte, la lutte ! » Il parle aussi de « La bataille de l'ouverture des portes [...] À un moment donné, on se demandait si on n'allait pas souder la porte pour qu'elle reste ouverte⁴¹ ». Selon Michel Antony, militant anarchiste : « T'allais dans une entreprise dirigée par la CGT, tu te faisais jeter. Chez Lip, t'étais accueilli, on t'écoutait, tu participais, on te donnait un truc à faire⁴² ».

Cette année-là, Besançon faisait la Une, et pour Léon Maillé : « C'est pour ça que le commandant a fait reculer les gardes mobiles sur le Larzac, il a compris que s'il faisait charger les Lip sur le Larzac, le lendemain, il y avait des photos à la une de la presse⁴³ ». Partout en France, rappelle Gérard Jussiaux, quand « on disait "ce soir il y aura un gars de chez Lip et il viendra avec des montres", ça y est, la salle était pleine. Et pas que pour les montres : les gens voulaient aussi voir, toucher, entendre, ces espèces d'Idéfix qui s'étaient mis en marche contre leur patron et qui tenaient le coup⁴⁴ ».

Pour beaucoup, l'aspect le plus mémorable reste celui de l'autogestion et de la démocratie ouvrière. Jean Martin rapporte l'anecdote suivante : « J'ai eu un beau-frère, qui était flic, qui est arrivé, qui a été envoyé chez Lip, il savait pas où il allait. Et un jour, il m'a dit : "Emmène-

³⁷ADD, 15AV4.

³⁸ADD, 15AV5.

³⁹AMB, 1AV7.

⁴⁰ADD, 15AV4.

⁴¹ADD, 15AV2.

⁴²AMB, 1AV1.

⁴³ADD, 15AV5.

⁴⁴AMB, 1AV6.

moi à une AG, mais incognito". Il est venu à l'AG, il a été sidéré [...] Il avait trouvé l'AG formidable, tous ces gens qui étaient d'accord, ensemble, sur un même projet⁴⁵ ».

Jacques Reigney tient toutefois à nuancer : « La démocratie était très réelle au début du conflit quand il y avait les assemblées générales exclusivement de travailleurs, et pour moi elle était beaucoup moins réelle quand n'importe qui pouvait participer au débat et participer au vote⁴⁶ ». D'autres témoins précisent que les personnes extérieures pouvaient assister aux AG mais ne participaient pas aux décisions ; les mémoires d'un événement conflictuel sont généralement divergentes. Jacques Reigney ajoute : « nous [communistes] étions assez irrités par les formules autour de l'autogestion ».

Selon Claire Martin, « pour arriver à nous guider vers cette aventure, effectivement, il ne fallait pas qu'un chef de guerre venu d'ailleurs, vienne mener tout le monde⁴⁷ ». Gérard Jussiaux ajoute : « La grande force d'un Charles Piaget, c'est qu'il a dépensé beaucoup d'énergie, mais avec intelligence, pour gérer ces approches différentes, et chaque fois, amener les personnes à construire un point de vue commun⁴⁸ ».

Claire Martin encore : « Ce mot me revient, "autogestionnaire"... c'est quand même fou de se dire qu'il y a eu un mot pour dire ça, pour dire : "chacun a le droit de prendre le pouvoir dans sa vie, et on se met ensemble pour décider de ce qui nous concerne"⁴⁹ ». Et pour Michel Antony : « C'est tout des thèmes que [...] je magnifiais dans mon engagement libertaire, et que je trouvais en grande partie appliqués chez Lip. Et naturellement sans que les gens soient des anarchistes⁵⁰ ». Lucide, Gérard Jussiaux rappelle : « C'est le discours dominant de l'après 68. Quand on est dedans, on s'y laisse prendre soi-même avec plaisir⁵¹ ».

Concernant la place des femmes, tout n'a pas été exemplaire dans ce conflit, loin s'en faut et la plupart le reconnaissent, mais les femmes de Lip ont tout de même été un exemple pour beaucoup. Marie-Thérèse Sautebin, militante d'extrême-gauche dans le Jura suisse, rappelle que : « Quand on parle des ouvriers de l'horlogerie on devrait dire les ouvrières, parce qu'elles occupaient à peu près 60 % des postes⁵² ». Jacqueline Betain, militante féministe bisontine, évoque le « travail de se reconnaître, déjà, en tant qu'ouvrières, quelles étaient vraiment leurs problématiques et leurs difficultés en tant qu'ouvrières [...] les femmes de Lip, grâce à la lutte,

⁴⁵AMB, 1AV7.

⁴⁶AMB, 1AV8.

⁴⁷AMB, 1AV7.

⁴⁸AMB, 1AV6.

⁴⁹AMB, 1AV7.

⁵⁰AMB, 1AV1.

⁵¹AMB, 1AV6.

⁵²AMB, 1AV5.

ont pu se dire « on peut penser, on peut dire les choses⁵³ ». Elle rappelle la diffusion internationale de la brochure *Lip au Féminin*, tandis que plusieurs témoins insistent sur la libération de la parole par la lutte. Ainsi Françoise Piaget : « Elles ont dû faire leur place, faut pas rêver. Elles ont dû faire leur place. Parce que le patriarcat, il est partout » ; et elle rapporte un propos de son père : « Mais n'empêche, heureusement qu'elles l'ont prise, parce qu'on leur laissait pas, la place, c'est évident⁵⁴ ».

Lip a changé leur vie : l'engagement au long cours d'une « génération Lip »

Gérard Jussiaux insiste sur ce qu'il a appris : « à travers un conflit comme ça, vous prenez conscience, quand même, de tous les rouages qui font fonctionner une société moderne. [...] Vous voyez tout : les pouvoirs publics, les différentes factions du patronat [...], les alliés syndicaux, les soutiens, les politiques, les adversaires... [...] Et ça, c'est irremplaçable, ça vaut cinq ans à la fac⁵⁵ ». Jacqueline Betain voit à Lip les origines de ses engagements à venir : « tout mon combat féministe part aussi de cette expérience-là⁵⁶ ». Ivan Bajomi, binational franco-hongrois, alors étudiant et vivant à Budapest, explique comment deux jours passés à Besançon ont marqué son parcours : « ça m'a conduit à regarder d'une façon assez critique les activités du Parti communiste français [...]. Mais en y réfléchissant maintenant, je pense que quand je participe à des actions politiques en Hongrie, il m'arrive assez souvent de me référer au conflit Lip⁵⁷ ».

D'autres témoins sont aujourd'hui encore syndicalistes, administrateurs à la CLCV, poursuivent des recherches sur l'autogestion, s'investissent dans le soutien aux migrants, le féminisme, les luttes écologistes ou en défense des services publics, les ZAD, les Gilets jaunes... Tous font un lien direct entre leurs combats d'hier et d'aujourd'hui.

Pourtant, passée l'euphorie de 1973, un fait marque : la démobilisation quasi-générale à la reprise du conflit en 1976, après l'échec de la reprise par Claude Neuschwander. Marc Gehin : « Là, on savait que c'était plus possible⁵⁸ » ; Claire Martin : « On a un peu lâché prise, à ce moment-là⁵⁹ » ; Jacqueline Betain : « J'étais sur d'autres combats⁶⁰ » ; Patrick Brangeat :

⁵³AMB, 1AV3.

⁵⁴ADD, 15AV7.

⁵⁵AMB, 1AV6.

⁵⁶AMB, 1AV3.

⁵⁷AMB, 1AV2.

⁵⁸ADD, 15AV2.

⁵⁹AMB, 1AV7.

⁶⁰AMB, 1AV3.

« J'avais un nouveau job, très prenant⁶¹ »⁶². René Grisot : « Bon bah... non. Ils sont plus costauds que nous. Alors moi j'arrête⁶³ ».

Cinquante ans plus tard, Lip est toujours perçu comme une source d'inspiration et d'enseignements, mais concernant la défense des emplois dans cette entreprise, un sentiment d'échec demeure. Marc Gehin souligne qu'après la signature des accords de Dole, « le sentiment, c'est le doute. C'est : Comment on va se faire avoir derrière⁶⁴ ? ». Jean Martin est plus direct encore : « Je pense qu'on a été roulés dans la farine, [...] qu'on aurait pu continuer, et on pouvait faire une vraie révolution⁶⁵ ». René Grisot nuance : « Ah ben du soulagement quand même, parce que c'était un an de souffrance morale, hein. Parce que, on se payait bien sûr, on se payait, mais on sait pas si le lendemain on va la toucher, la paye. Moi, j'avais deux enfants, mon épouse ne travaillait pas. Beaucoup étaient dans mon cas⁶⁶ ». Jacques Reigney rappelle tout de même « des conquêtes réelles, notamment pour tous les chômeurs de France l'indemnisation à 90% pendant un an⁶⁷ ». Jean-Michel Dolivo, militant d'extrême-gauche dans le Jura suisse, résume ce que signifie le moment Lip dans la période charnière des années 1970 : « Lip c'est à la fois le début, le précurseur possible d'une autre vision, perspective de société, et en même temps c'est la queue d'une comète. C'est les deux⁶⁸ ».

Pour la mise en valeur de ces témoignages, notre perspective est à l'inverse de ce pot-pourri d'extraits, reconstruit à posteriori : nous travaillons à la mise en ligne intégrale du son et à la publication des textes complets, pour laisser la parole à celles et ceux qui ont vécu ce conflit. Ce travail demande beaucoup de temps, et n'a pas pu être achevé durant l'année du cinquantième anniversaire. En contrepartie, notre engagement est de conserver et communiquer ces témoignages de manière pérenne. Laissons à ce propos le mot de la fin à Léon Maillé : « Il y avait même une pendule Lip dans la bergerie de la Blaquièrre. Bon, elle a pas trop résisté à l'humidité. Mais la pierre Lip, ça, elle a pas rouillé, elle va rester des années encore. Des siècles plutôt⁶⁹ ».

⁶¹AMB, 1AV3.

⁶²AMB, 1AV4.

⁶³ADD, 15AV3.

⁶⁴ADD, 15AV2.

⁶⁵AMB, 1AV7.

⁶⁶ADD, 15AV3.

⁶⁷AMB, 1AV8.

⁶⁸AMB, 1AV5.

⁶⁹ADD, 15AV5.

Bibliographie

Becker Jean-Jacques, « Le handicap de l'a postérieur » dans « Question à l'histoire orale, Table ronde du 20 juin 1986 », *Cahiers de l'histoire du temps présent*, n°4, 1987.

Branche Raphaëlle, Descamps Florence, Saffroy Frédéric, Vaisse Maurice, « La Parole et le droit. Recommandations pour la collecte, le traitement et l'exploitation des témoignages oraux », dans Véronique GINOUVÈS et Isabelle GRAS (dir.), *La Diffusion numérique des données en SHS. Guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2018, pp. 102-127.

Descamps Florence, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 888 p.

Descamps Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, coll. Source d'histoire, 2006, 287 p.

Descamps Florence, *Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, EHESS, coll. « cas de figure », 2019, 216 p.

Descamps Florence et Ginouvès Véronique, « Le Contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique », *Ethique et droit*, 28 février 2013, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojt0>

Duclert Vincent, "Archives orales et recherche contemporaine. Une histoire en cours", *Sociétés & Représentations*, n°13, 2002, pp. 69- 86.

Stérin Anne-Laure, « Le Chercheur mène une enquête par questionnaire », *Ethique et droit*, 5 novembre 2015, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojtd>.

Stérin Anne-Laure, « Le point sur le droit voisin des producteurs », *Ethique et droit*, 7 février 2016, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojtg>.

Stérin Anne-Laure, « Le Chercheur mène un entretien enregistré », *Ethique et droit*, 7 février 2016, consulté le 24 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/ojth>

Les archives orales : bilans, enjeux et perspectives. Actes du colloque de la section des archives communales et intercommunales de l'Association des archivistes français (2008), *La Gazette des archives*, n°211, 2008-3.